

VADE-MECUM DES STAGES DE MASTER EN PSYCHOLOGIE DE LA SANTÉ

Rappel préalable : Pour toute demande de validation d'un lieu de stage ne figurant pas sur les listes des lieux agréés par la filière à finalité de Psychologie de la Santé, un formulaire dédié doit être transmis complété par mail à l'attention de Mme Robert, coordinatrice des stages, via stages.sante@ulb.be

Deux stages de 300 heures (maximum 400h) sont à effectuer. L'un en Bloc 1 du Master, le second en Bloc 2. Chacun représente 15 crédits, soit 1/4 d'un PAE.

L'objectif de ces stages est de vous permettre d'appréhender la position du/de la psychologue de la santé dans le cadre d'une pratique de terrain. C'est une expérience de mise en lien entre pratique professionnelle, repères théoriques et vécu personnel.

Les stages que vous allez choisir peuvent être réalisés dans des contextes très variés et avec des populations très variées également.

Dans le champ de la **psychologie de promotion de la santé/prévention**, les psychologues de la santé conçoivent et animent des programmes visant à encourager des modes de vie sains (comme la gestion du stress, une alimentation saine, l'activité physique, etc.) et à prévenir des comportements à risque (comme le tabagisme, l'alcoolisme, etc.). Les **psychologues** interviennent, entre autres, dans des maisons de retraite, des CPAS, des écoles, des centres PMS et des centres médicaux ou en cabinet privé, et en tant que psychologue de première ligne.

En **psychologie clinique de la santé**, les **psychologues** accompagnent les personnes atteintes de maladies chroniques ou aiguës à faire face aux répercussions émotionnelles et psychologiques de leur état de santé. Ils soutiennent les patient·es et leurs proches en les aidant à gérer les aspects émotionnels et existentiels liés à la maladie. Ils accompagnent les patient·es après un accident ou une maladie grave pour favoriser leur adaptation et renforcer leur autonomie. Ils interviennent, entre autres, dans les hôpitaux et cliniques, dans les services spécialisés en oncologie et soins palliatifs, dans les centres de rééducation et de réadaptation fonctionnelle. Les **psychologues de la santé** peuvent aussi prendre en charge des personnes confrontées, entre autres, à des problématiques liées au stress, à la douleur chronique ou aux impacts psychologiques des maladies somatiques dans des centres médicaux ou en cabinet privé, et en tant que psychologue de première ligne.

Vous serez accompagné·e dans votre parcours de stage par des supervisions hebdomadaires tant sur le lieu de stage qu'à l'Université (**Travaux Pratiques de Formation Professionnelle - TFPF**). Le stage est en effet encadré par l'Université. **Il s'inscrit dans un système triangulaire : étudiant·e – lieu de stage – Faculté.** Une convention de stage lie chaque partie et l'engage. Pour cette raison, le stage doit se dérouler **parallèlement aux TFPF**, c'est-à-dire de **début février à mi-mai en Bloc 1 et de mi-septembre à fin décembre en Bloc 2**. Selon les besoins de l'institution choisie, vous pouvez prolonger le 1er stage jusqu'en juin et le second jusqu'en janvier, mais vous devrez néanmoins rendre votre rapport final qui clôture

l'expérience de stage et le séminaire de supervision aux dates prévues (+/- fin mai et +/- début janvier).

Le stage ne pourra en aucun cas démarrer ou se prolonger durant les mois de juillet et août en raison de l'absence d'encadrement universitaire.

L'expérience de stage est envisagée comme un processus qui se déploie dans le temps, chaque étape ayant son importance. C'est pourquoi il est essentiel que le stage se déroule sur une période **d'au moins dix semaines**. Lorsque vous remplissez votre convention de stage, pensez à indiquer une période plus longue que celle prévue afin de vous permettre une certaine flexibilité si c'est nécessaire et vous éviter de devoir soumettre une nouvelle demande pour prolonger votre assurance.

STAGES CLINIQUES

La liste des institutions qui collaborent avec l'Université et la finalité est en cours de développement. Elle est disponible **via l'intranet de la Faculté et sera mise à jour régulièrement**. Elle est disponible sur l'intranet de la Faculté dans l'onglet « stages » : <https://monpsy.ulb.be/pages/stage.php> Tous les stages qui sont repris sur cette liste sont donc d'emblée validés.

Outre ces lieux de stages, vous pouvez aussi choisir un autre lieu de stage. Il devra, dans ce cas, répondre à 5 critères :

- Offrir une expérience clinique, comme le dit le texte de la loi, ayant pour objet ou présentée comme ayant pour objet des interventions dans un cadre de référence scientifiquement étayé, impliquant la promotion de la santé, la prévention, l'examen, le dépistage ou l'établissement d'un psychodiagnostic de problématiques de santé mentale, physique et sociale réelles ou supposées, et la prise en charge ou le soutien de cette personne.
- Se dérouler dans un lieu reconnu dans le réseau médico-psycho-social.
- Le/la responsable du stage doit être un·e psychologue clinicien.ne universitaire agréé pour que le stage réponde aux critères actuels de la loi.
- Il/elle doit pouvoir assurer une supervision hebdomadaire de l'étudiant·e.
- Le lieu de stage doit avoir des collaborations pluridisciplinaires et organiser des réunions d'échanges cliniques auxquelles l'étudiant·e pourra participer.

Information importante : Lorsque vous vous êtes assuré·e que le lieu de stage choisi répond aux critères, vous devez impérativement le faire valider en complétant le formulaire de demande de validation de lieu de stage, disponible sur l'intranet de la Faculté dans l'onglet « stages » : <https://monpsy.ulb.be/pages/stage.php>. **Le formulaire dédié que vous y trouverez doit être transmis complété par mail à l'attention de Mme Robert, coordinatrice des stages, via stages.sante@ulb.be**

Chaque étudiant·e. doit encoder son stage sur MonPsy, ceci indépendamment de la convention et/ou d'une éventuelle demande de validation de stage. Les conventions de stages sont exclusivement sous format électronique, à compléter en ligne via l'application

disponible sur l'intranet de la Faculté dans l'onglet « stages » :
<https://monpsy.ulb.be/pages/stage.php>

STAGES DE RECHERCHE

Un stage de recherche peut être effectué soit en Bloc 1, soit en Bloc 2. Mais vous ne pouvez pas réaliser vos deux stages en laboratoire, l'un des deux doit obligatoirement avoir le versant clinique mais l'autre stage peut être un stage de recherche.

Vous pouvez aussi choisir un lieu de stage de recherche. Il devra, dans ce cas, répondre à 2 critères :

- Offrir une expérience de recherche en psychologie de la santé, ayant pour objet la promotion de la santé, la prévention, l'examen, le dépistage ou l'établissement du psychodiagnostic de problématiques de santé mentale, physique et sociale.
- Le stage doit être assuré par un chercheur reconnu qui doit pouvoir assurer une supervision hebdomadaire de l'étudiant·e.

Pour toute demande de stage de recherche, l'étudiant·e doit avant tout, vérifier que le stage remplit bien les critères déterminés plus haut ; se mettre en contact avec la personne de référence. Si celle-ci ouvre la possibilité de l'accueillir, l'étudiant·e doit alors transmettre par mail le formulaire dédié, que vous trouverez sur l'intranet de la faculté complété à l'attention de Mme Robert, coordinatrice des stages, via stages.sante@ulb.be pour validation en mentionnant en objet qu'il s'agit d'une demande de validation d'un stage de recherche.

STAGES À L'ÉTRANGER

- Est considéré comme stage à l'étranger, tout stage hors Belgique pour lequel l'étudiant·e n'a pas la possibilité de participer physiquement à une supervision clinique dispensée chaque semaine au sein de l'ULB.
Par exemple, un stage effectué en France ou au Luxembourg mais pour lequel l'étudiant·e a la possibilité de se déplacer en Faculté est assimilé à un stage clinique ordinaire. Dans le cas contraire, ce sont des stages à l'étranger.
- L'étudiant·e doit s'organiser pour accomplir l'ensemble des enseignements de son Master. Le cas échéant, il/elle doit prendre contact avec les titulaires pour d'éventuels aménagements de la participation à l'unité d'enseignement et/ou de l'évaluation.

Pour toute demande de stage à l'étranger, l'étudiant·e doit avant tout, vérifier que le stage remplit bien les cinq critères déterminés plus haut (voir § 4) ; se mettre en contact avec la personne de référence de l'institution sur place. Si celle-ci ouvre la possibilité de l'accueillir, l'étudiant·e doit alors transmettre par mail le formulaire dédié, que vous trouverez sur l'intranet de la faculté complété à l'attention de Mme Robert, coordinatrice des stages, via stages.sante@ulb.be pour validation en mentionnant en objet qu'il s'agit d'une demande de validation d'un stage à l'étranger.